

Date de dépôt : 5 juin 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : TPG : de nouvelles lignes transfrontalières pour plus de chômage et de criminalité à Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La nouvelle ligne 61 des TPG sera mise en service dès le 1^{er} avril 2013. Elle reliera la gare Cornavin à la gare d'Annemasse, en desservant plus de 10 arrêts côté français. Alors que les chantres de la « mobilité douce » se réjouissent à propos de cette nouvelle liaison, d'autres personnes s'inquiètent que certaines problématiques soient passées sous silence.

La première crainte est celle liée à la criminalité. S'agissant de la ligne 61, il n'est pas inutile de rappeler que la France a inscrit des communes du Genevois haut-savoyard, dont les communes d'Annemasse, de Gaillard et d'Ambilly, dans une des 49 nouvelles zones de sécurité prioritaires (ZSP). D'après les forces de police suisses et françaises, des réseaux liés aux stupéfiants et aux braquages sont implantés dans ce secteur devenu une base avancée des bandes lyonnaises et marseillaises. Genève, contrairement aux communes françaises précitées, ne dispose pas pour le moment de renforts similaires de la part de la Confédération. Cette nouvelle liaison offre un accès direct au marché de l'héroïne dont la majorité des consommateurs interpellés était domiciliée en France, selon les dernières statistiques de la police.

Une autre crainte résultant de l'ouverture de nouvelles lignes transfrontalières est liée à l'emploi. Le franc fort et la politique de désertification du centre-ville par la suppression de places de stationnement encouragent les consommateurs genevois à fréquenter les centres commerciaux situés en France. La ligne M, exploitée en France par les TPG, permet aux Genevois de rejoindre plus facilement les galeries marchandes d'Archamps et d'Annemasse. S'il arrive aux personnes possédant un véhicule de fréquenter les commerces français, la cherté du franc n'est toutefois pas suffisante pour inciter les personnes ne possédant pas d'automobile à en acquérir une pour faire leurs achats en France voisine.

Paradoxalement, ce sont les TPG, financés majoritairement avec des fonds publics, et donc notamment avec les impôts perçus auprès des commerçants genevois, qui inciteront une nouvelle fraction de la population à effectuer ses achats hors de Genève. Pour beaucoup de petits commerçants, avec le développement futur des trams en direction de Saint-Genis et de Saint-Julien, le Conseil d'Etat s'inscrit en fossoyeur du commerce genevois.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment le Conseil d'Etat compte-t-il garantir la sécurité de la population suite à l'ouverture de nouvelles lignes TPG transfrontalières ?***
- 2) Pourquoi le Conseil d'Etat favorise-t-il le tourisme d'achat en France voisine au détriment du commerce local genevois par le développement de nouvelles lignes TPG transfrontalières ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

C'est bien volontiers que le Conseil d'Etat répond d'ordinaire scrupuleusement et avec diligence au Grand Conseil, et par ce biais au public, aux questions écrites urgentes déposées par les députés, pour autant que leur contenu soit conforme au respect que se doivent mutuellement les autorités de la République tant à la forme qu'au fond.

En ce qui concerne la présente question, tant à l'égard de son titre que du contenu de son exposé des motifs, elle est particulièrement blessante envers nos partenaires du Grand Genève, confondant de manière offensante la politique des transports publics et celles de la sécurité et de l'économie.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne répondra pas à la présente question déposée par l'interpellateur.

Toutefois, par lettre séparée du Conseil d'Etat au Grand Conseil, les informations relatives aux lignes transfrontalières lui seront communiquées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER